



LE PRÉSIDENT
Réf. : 262/12/PT/VP/FY

Monsieur Jean-Marc Ayrault
Premier ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75700 Paris

Paris, le 20 juin 2012

Monsieur le Premier ministre,

L'alternance présidentielle puis législative ouvre aux défenseurs des droits fondamentaux un espoir de rupture avec des dérives et des régressions qui, vous ne l'ignorez pas, ont heurté en bien des occasions les principes les plus essentiels de la République et mis en danger les conditions mêmes du vivre ensemble dans le respect des droits de tous.

Vous avez, avec nombre d'organisations de défense des droits dont la nôtre, protesté naguère encore contre :

- les atteintes scandaleuses à l'indépendance de la justice, en particulier lors de la tentative de suppression des juges d'instruction et de la multiplication des pressions politiciennes sur les magistrats du Parquet ;
- la remise en cause de la spécificité nécessaire de la justice des mineurs, notamment avec la mise en place des tribunaux correctionnels pour mineurs ;
- l'instauration de « peines-planchers » automatiques qui, loin de lutter contre la récidive, en augmentent les risques au mépris du pouvoir d'appréciation des juges ;
- l'instauration de la « rétention de sûreté » conduisant à « ajouter la peine à la peine », selon la juste et belle formule de Robert Badinter ;
- la généralisation des contrôles d'identité « au faciès » et l'emploi militarisé des forces de police dans les quartiers pauvres, dans la foulée de la destruction de la « police de proximité » ;
- l'inflation carcérale qui conduit au développement d'une véritable « fabrique de la récidive » et menace non seulement le respect des droits des détenus, mais aussi les conditions d'un travail digne des personnels pénitentiaires ;
- les développements excessifs et incontrôlés du fichage (en particulier avec le fichier Edvige que nous avons combattu ensemble) et de la « société de surveillance » dénoncée par la Cnil (notamment avec l'explosion quantitative de la vidéosurveillance).

La Ligue des droits de l'Homme salue d'ores et déjà les premières mesures qui indiquent la volonté de rompre avec une pratique du pouvoir incompatible avec les exigences de l'Etat de droit et le respect des libertés : la réforme du statut du Parquet, la suppression des « tribunaux correctionnels pour mineurs », l'instauration d'attestations de contrôle d'identité permettant (comme dans d'autres démocraties voisines) de faire reculer les contrôles au faciès, sont à nos yeux autant d'annonces de bon augure pour un meilleur respect des droits des citoyens.

Pour éviter tout malentendu et mettre fin aux caricatures dont les précédents gouvernants ont abusé, il importe de préciser que les droits que nous sommes soucieux de défendre, de rétablir et de faire prospérer, comprennent évidemment les libertés et la sûreté auxquelles se réfère la Déclaration de 1789, mais aussi le droit de tout citoyen de vivre en sécurité et de voir respectés sa personne et ses biens, sans qu'aucun de ces droits soit méconnu au nom de tous les autres.

./.

Revenir sur les « contre-réformes » de ces dernières années et sur les reculs massifs des droits et libertés sera à l'évidence, au-delà des premiers signes qui viennent d'être rappelés, un effort de longue haleine.

Il s'agit d'abord, de la garantie judiciaire des droits : assurer l'indépendance du Parquet à l'égard des pouvoirs gouvernants, et celle de l'instruction des affaires pénales à l'égard de toute pression politique ; restaurer la spécificité de la justice des mineurs, fondée sur la primauté de l'éducatif sur le répressif, et redonner à la PJJ les moyens dont elle a un si criant besoin ; en finir non seulement avec les « peines-planchers » et la « rétention de sûreté », mais aussi avec les juridictions d'exception dites « antiterroristes » et les procédures pénales d'exception qui représentent aujourd'hui près de la moitié des affaires jugées (depuis notamment la loi dite « Perben 2 » que vous avez combattue).

Il s'agit aussi, de ce que nous devrions appeler la garantie policière des droits : reconstruire une police républicaine au service des droits des citoyens, c'est-à-dire notamment une « police de proximité » qui ne sera plus l'objet d'un emploi quasi militarisé dans les quartiers pauvres, qui ne recourra plus aux contrôles au faciès systématiques, et dont les personnels seront mieux formés et mieux soutenus dans cet effort pour restaurer un lien de confiance entre la police et l'ensemble de la population.

Il s'agit encore, de la garantie pénitentiaire des droits : en finir avec le « tout carcéral » dont chacun sait qu'il est une machine à fabriquer de la récidive, en développant les alternatives à l'incarcération ; mettre fin aux « sorties sèches » qui, elles aussi, multiplient considérablement les risques de récidive, en organisant des fins de peines en semi-liberté sous contrôle judiciaire ; faire respecter les droits fondamentaux des personnes détenues dans la seule limite des nécessités de l'exécution de la peine qu'elles purgent.

Il s'agit enfin, de la garantie du lien entre libertés et vie privée : exclure l'interconnexion des fichiers et faire respecter les principes de nécessité et de proportionnalité de la collecte des données ; garantir le droit d'information et de rectification des données erronées par les personnes fichées par l'institution d'un référé « vie privée et données personnelles » constituant un *habeas corpus* numérique ; constitutionnaliser le principe de protection des données personnelles et réserver au législateur le pouvoir de créer des fichiers de police ; donner à la Cnil l'indépendance (en faisant désigner son collègue par l'Assemblée nationale à la majorité des deux tiers), les pouvoirs (notamment de s'opposer à la mise en place de fichiers de police ne respectant pas les normes constitutionnelles et législatives, mais aussi d'autoriser toute mise en place de vidéosurveillance numérisée) et les moyens dont elle a un urgent besoin.

Ces chantiers, nous en sommes conscients, sont considérables et d'une très grande importance pour l'avenir de notre pays. C'est pourquoi la Ligue des droits de l'Homme estime indispensable, dans l'attente des nécessaires modifications législatives à venir, que l'opinion de nos concitoyens puisse être désormais éclairée par une information sérieuse et complète, nourrie des nombreux travaux des chercheurs et experts qui ont accumulé des éléments d'analyses et de comparaisons internationales, afin que les réformes à venir ne soient pas prises en otage par les préjugés nés de l'ignorance et de son exploitation idéologique.

La LDH est bien évidemment prête à prendre toute sa part de ce grand débat national, et je souhaiterais m'entretenir avec vous de ces propositions, dès que cela vous sera possible.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, en l'assurance de ma haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pierre Tartakowsky', written over a horizontal line.

Pierre Tartakowsky
Président de la Ligue des droits de l'Homme